

**COMMUNIQUÉ**  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01  
+ Hebdo

**LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT EST UN PAS  
DANS LA BONNE DIRECTION**

**QUÉBEC, LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2007** – Lors de la conférence de presse de ce matin, convoquée par le ministre Couillard et ses collègues Courchesne et Bachand sur la Politique du médicament, le Conseil des aînés, par la voix de son président Georges Lalande, a tenu à souligner que cette politique permet de croire à un meilleur accès financier aux médicaments pour les clientèles les plus vulnérables, notamment pour les personnes âgées de 65 ans ou plus recevant au moins 94 % du Supplément de revenu garanti (SRG).

On se rappelle que les aînés qui bénéficient de la prestation maximale du SRG avaient un accès gratuit aux médicaments depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Pour l'année 2007, cela équivaudra à un revenu annuel d'un peu plus de 13 000 \$ pour une personne seule. Le Conseil souligne toutefois que les personnes âgées qui reçoivent le SRG de façon partielle, c'est-à-dire de 1 % à 93 % du SRG, ne sont guère mieux nanties et devront assumer, en plus de leur prime, une contribution annuelle maximale de 570 \$. Des quelque 420 000 personnes aînées prestataires du SRG, 74 000 d'entre elles auront donc accès gratuitement à leurs médicaments dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Le Conseil des aînés considère donc que les effets discriminatoires anticipés à l'égard des aînés semblent atténués par l'annonce de cette politique sur le

médicament et considère que sa voix a été partiellement entendue lors de la commission parlementaire sur le sujet.

Toutefois, même si cette annonce gouvernementale est un pas dans la bonne direction, elle ne fait qu'effleurer la réalité des aînés et créera des réactions mitigées auprès des milliers de bénéficiaires du SRG qui n'entrent pas dans la tranche du 94 % ou plus.

Plutôt que de multiplier les catégories de personnes bénéficiant de ces mesures, le Conseil est d'avis qu'on devrait, à l'instar du programme de Crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée, envisager la mise en place d'un processus basé sur la déclaration de revenu personnel.

À titre de représentant des aînés du Québec, le Conseil des aînés a le mandat de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller la ministre responsable et le gouvernement sur toute question qui concerne les personnes âgées.

Source : Georges Lalande  
Conseil des aînés  
Téléphone : (418) 643-0071  
Sans frais : 1 877 657-2463  
Télécopieur : (418) 643-1916